

RÈGLEMENT DU PRIX

fem'energìa

prix
fem'energìa



ARTICLE 1 : OBJET DU PRIX

Le prix FEM'ENERGIA a pour objectifs de :

- ◉ Promouvoir la place des femmes dans le nucléaire, rendre visibles les femmes dans les métiers scientifiques, techniques et technologiques du nucléaire, mettre en lumière les carrières exemplaires dans ce secteur.
- ◉ Attirer les jeunes femmes et repérer des profils d'étudiantes qui se destinent à un métier scientifique, technique ou technologique dans le secteur nucléaire.
- ◉ Reconnaître un parcours professionnel exemplaire méritant d'être encouragé et partagé.

Il est destiné :

- ◉ Aux étudiantes en Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire, DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles, Masters et Écoles d'Ingénieurs, qui se préparent à un métier scientifique, technique ou technologique pouvant s'appliquer au secteur du nucléaire.
- ◉ Aux femmes en activité professionnelle et/ou impliquées vis-à-vis du public, du monde enseignant et/ou engagées dans des activités en faveur des femmes dans le secteur nucléaire.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES DES PRIX

Le prix FEM'ENERGIA est décerné dans 2 catégories :

1. la catégorie "Étudiantes"
2. la catégorie "Femmes en activité"

Dans la catégorie "ÉTUDIANTES" trois prix seront décernés :

- un prix Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire
- un prix DUT, BTS, Licences et Licences Professionnelles
- un prix Masters universitaires et Diplômes d'Ingénieurs

Dans la catégorie "FEMMES EN ACTIVITÉ" un prix sera décerné.

ARTICLE 3 : ATTRIBUTION DU PRIX

Les candidatures sont validées par un comité de lecture constitué de deux membres du Bureau WIN France et de deux représentants d'EDF.

Le prix est décerné par le jury constitué de la DRH de la Division Production Nucléaire EDF, de la présidente de WIN France et d'un représentant du monde universitaire, lors d'une cérémonie présidée par une personnalité du monde politique ou universitaire ou de l'entreprise.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ DU PRIX

Un appel à candidature est diffusé sur le site edfrecrute.com et sur le site WIN France. Des affiches et plaquettes informatives seront également diffusées dans des réseaux de femmes scientifiques, au sein de lycées Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire, d'universités et d'écoles d'ingénieurs, au sein d'EDF, du réseau WIN France et d'organisations professionnelles touchant au secteur du nucléaire.

Les lauréates s'engagent à participer à la remise des prix. Elles s'engagent, en recevant leur prix, à mentionner dans toute communication ou déclaration qu'elles sont lauréates du prix "**FEM'ENERGIA**" dans leur catégorie et à contribuer à toute action de promotion qui pourra leur être proposée.

Les lauréates autorisent à diffuser tout portrait multimédia et toute action d'information et de communication qui pourra être réalisée dans le cadre de la valorisation du prix sans pouvoir prétendre à aucun droit.

ARTICLE 5 : CANDIDATURES

Catégorie "ÉTUDIANTES" : le prix est ouvert à toutes les lycéennes et étudiantes en cours de scolarité pour l'année 2008-2009 dans l'un des établissements préparant aux diplômes suivants :

- Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire
- DUT, BTS, Licences, Licences Professionnelles
- Masters et Diplômes d'Ingénieurs

Le Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire est nommément désigné (pour les lycéennes en France). Pour les autres niveaux, les établissements ciblés devront préparer aux disciplines scientifiques, techniques ou technologiques qui peuvent s'appliquer dans l'industrie nucléaire.

Catégorie "FEMMES EN ACTIVITÉ" : le prix est ouvert à toute personne physique de sexe féminin ayant son activité professionnelle dans le secteur nucléaire et/ou impliquée vis-à-vis du public et/ou du monde enseignant ou dans des activités de mentorat dans ce secteur.

La limite d'âge est fixée à 35 ans à la date de la candidature.

Les lauréates ne pourront plus postuler à ce prix lors des éditions suivantes, en revanche les candidates n'ayant pas été retenues pour le prix pourront se présenter à nouveau.

Toute candidate reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Ne sont recevables que les dossiers complets et signés déposés avant la date de clôture des inscriptions fixée à l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 6 : DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur le site WIN France : www.win-france.fr et sur le site EDF : www.edfrecrute.com

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du prix, s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux dossiers jusqu'à la proclamation des résultats.

Catégorie "ÉTUDIANTES" :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli ;
- la copie du certificat de scolarité ou de la carte "étudiant" de la candidate ;
- les copies des relevés de notes de l'année en cours et de l'année précédente ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- une copie du titre de séjour et du visa étudiant pour les étudiantes étrangères non ressortissantes de la zone euro (pour les étudiantes en France) ;
- une lettre de recommandation (facultatif).

Catégorie “FEMMES EN ACTIVITÉ” :

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- le formulaire de candidature dûment rempli ;
- une photocopie de la carte d'identité en cours de validité ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- une lettre de recommandation (facultatif).

Les dossiers devront être envoyés sous pli simple à :

EDF Cap Ampère
Division Production Nucléaire
DRHM
1 place Pleyel
93282 ST DENIS Cedex

Un accusé de réception du dossier sera envoyé aux candidates par mail dans les 7 jours ouvrés suivant la réception. La date limite d'envoi des dossiers sera communiquée chaque année par les organisateurs du prix. Elle sera notamment inscrite sur les dossiers de candidature.

Les dossiers ne seront pas retournés aux candidates.

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection par le jury se fonde sur la pertinence et la qualité du dossier par rapport à la catégorie à laquelle il appartient, sur la motivation exprimée et sur la présentation écrite. Les candidates au titre de chaque catégorie doivent présenter une description détaillée et sincère de leur parcours et travaux ainsi qu'une description de leurs éventuels engagements et/ou actions en faveur du secteur nucléaire. Les candidates s'engagent à fournir à WIN France et EDF tous les éléments nécessaires à l'expertise de leur dossier.

ARTICLE 8 : LE JURY

Le jury est composé de la DRH de la DPN d'EDF, Madame Monique LUCAS-GARRA, de la Présidente de WIN France, Madame Dominique MOUILLLOT, et d'une personnalité du monde universitaire. Le jury est souverain dans ses délibérations et désigne les lauréates dans chaque catégorie. Il n'a pas à motiver ses décisions.

ARTICLE 9 : PRIX

Catégorie “ÉTUDIANTES” :

- Étudiantes Baccalauréat Professionnel Environnement Nucléaire : bourse de 2000 €
- Étudiantes Bac +2/3 : bourse de 2000 €
- Étudiantes Bac +4/5 et + : bourse de 2000 €

Ces bourses s'accompagnent, en fonction du profil de la lauréate : d'un stage, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, d'une aide à l'accès au premier emploi, qui seront proposés dans une entreprise du secteur nucléaire.

Important

Pour la catégorie “ÉTUDIANTES” les prix ne seront décernés qu'après validation de l'année scolaire ou universitaire et, pour les étudiantes en année diplômante, qu'après confirmation de l'obtention du diplôme. Si la lauréate est non ressortissante de la zone euro, une copie de son titre de séjour et de son visa étudiant lui sera demandée pour prétendre à un stage, un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation en France.

Catégorie “FEMMES EN ACTIVITÉ” :

Un voyage d'environ une semaine pour deux personnes à l'étranger avec visite d'une centrale nucléaire et un accompagnement au parcours professionnel de la lauréate.

Les lauréates se verront remettre leurs prix et l'attestation de leur titre lors de la cérémonie de remise des prix. La date sera communiquée chaque année par les organisateurs.